



## Séance du 21 Septembre 2010

L'an deux mil dix, le 21 septembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel de Créon, sous la présidence de Monsieur LE GOREC, Président.

**PRESENTS : (40) : BARON :** Emmanuel LE BLOND DU PLOUY. Xavier SMAGGHE. Manuel ALONSO. **BLESIGNAC** Jean-François THILLET. André FAURE. **CREON :** Sylvie DESMOND. Pierre GACHET. Georges CAZALET (suppléant de Pierre GREIL). Pierre HUGUET. Jean SAMENAYRE. Jean-Marie RAMBAUD. Mathilde FELD. **CROIGNON :** Frédéric COUSSO. Laurence GUILIANI (suppléante de Patrick BONNIER). **CURSAN :** Jean-Pierre SEURIN. Dominique RONDET. **HAUX :** Bernard LE GOREC. Nathalie AUBIN. Jacques PERCHERON. **LA SAUVE MAJEURE :** Alain BOIZARD (suppléant de Alain TERRAZA). Francis LAFON (suppléant de Jacques BORDE). Annie BRAGATTO. Dany CREPEAUX. **LE POUT :** Michel NADAUD. **LIGNAN DE BORDEAUX :** Valérie CHAMPARNAUD. Jean-Michel BEGEY. **LOUPES :** Fabrice BENQUET. **MADIRAC :** Michèle BOUTANT. Jean-Michel PASZAK. **SADIRAC :** Jacky VERDIER. Jean-Louis MOLL. Annie LEFEBVRE (suppléante de Alain STIVAL). Patrick GOMEZ. Jean-Louis PREBOT. Jean louis WOJTAZIK (suppléant de Laurent GUIGNES). Jean-Louis CLEMENCEAU. **ST GENES DE LOMBAUD :** Jean-Michel DOUENCE. Jean- Claude JABIOL. **SAINT- LEON :** Nicolas TARBES. Christine CHARPENTIER.

**EXCUSES (3): LE POUT :** Marcel COURBERES. **LIGNAN DE BORDEAUX :** Françoise GUIMON. **LOUPES :** Michel GAUTIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur PIERRE GACHET (Délégué communautaire de Créon)

### 1) Présentation de Madame Pascale Berthelot

Madame Berthelot se présente devant l'assemblée communautaire. Elle prendra ses fonctions de Directrice Générale des Services de la communauté de communes le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

### 2) Adoption du compte-rendu du 15 juin 2010 à La Sauve Majeure

Celui ci, après lecture commentée est adopté à l'unanimité.

### 3) Modification dans la désignation des délégués communautaires auprès du Pays Cœur Entre deux Mers (délibération n°31/06/10)

Conformément aux statuts du syndicat Pays Cœur Entre Deux Mers (article 5) : « Le Comité Syndical est composé pour chaque intercommunalité de 3 délégués, plus un délégué titulaire par tranche commencée de 3 000 habitants (la population de référence est la population municipale), plus un suppléant par délégué »,

Vu la délibération n°36-1/2008 du 14 avril 2008,

Conformément à la demande par Madame Nathalie AUBIN le 10 mai 2010 de cesser ses fonctions de déléguée communautaire auprès du pays Cœur Entre deux Mers en raison de ses obligations professionnelles, Mme

AUBIN expose qu'il lui est impossible de se libérer de ses obligations professionnelles pour assister aux réunions du Pays, celles-ci ayant lieu dans la journée.

M. le Président lance un appel à candidature pour remplacer M me Nathalie AUBIN.

Aucun candidat ne se manifeste.

*Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité,*

*Considérant l'absence de candidat*

*Ne désigne aucun remplaçant de Madame Aubin en tant que délégué communautaire auprès du Pays « Cœur Entre Deux Mers »*

*Charge M. le Président de prendre l'attache du Président du Pays Cœur Entre Deux Mers afin d'attirer son attention sur la difficulté pour les délégués communautaires ayant des obligations professionnelles de se libérer afin d'assister aux réunions organisées par le Pays.*

**Ainsi la liste des Délégués Titulaires auprès du Pays Cœur Entre deux Mers pour la Communauté de Communes du Créonnais est inchangée et composée comme suit:**

<b>CREON</b>	DARMIAN Jean-Marie	9 Rue jean Baspeyras – 33670 CREON
<b>LIGNAN DE BX</b>	BEGEY Jean-Michel	9 Chemin de Rozet – 33360 LIGNAN DE BORDEAUX
<b>CURSAN</b>	SEURIN Jean-Pierre	2 Château Raoul – 33670 CURSAN
<b>LOUPES</b>	BENQUET Fabrice	11 Lot l'Enclos du pommier 33370 LOUPES
<b>LE POUT</b>	NADAUD Michel	19 Clos de l'église – 33670 LE POUT
<b>SAINT LEON</b>	TARBES Nicolas	Gaillard n° 7 – 33670 SAINT LEON

**Délégués suppléants :**

<b>SADIRAC</b>	VERDIER Jacky	25 Chemin du Blayet – 33670 SADIRAC
<b>ST GENES DE LD</b>	DOORNAERT Sylvette	29 Route de Créon – 33670 SAINT GENES DE LOMBAUD
<b>BARON</b>	GARZARO Paul	4 Route des Palombières – 33750 BARON
<b>MADIRAC</b>	PASZAK Jean-Michel	39 Route de Haux – 33550 HAUX
<b>CROIGNON</b>	BONNIER Patrick	11 Rue de Perdrigail – 33750 CROIGNON
<b>LA SAUVE MAJEURE</b>	LAFON Francis	5 Chemin Jean Lhoste – 33670 LA SAUVE MAJEURE
<b>BLESIGNAC</b>	FAURE André	32 Chemin de Roulet – 33670 BLESIGNAC

**Commentaires complémentaires à la délibération elle même:**

Les élus siégeant au Pays Cœur Entre deux Mers mettent en avant la difficulté pour les délégués ayant des obligations professionnelles d'être disponibles pour assister aux réunions du Pays Cœur Entre de Mers compte tenu de leurs horaires. Monsieur le Président leur propose de rédiger un courrier à l'attention de

Monsieur le Président du Pays Cœur Entre deux Mers afin de lui transmettre ces observations ; lui même prendra l'attache du président du Sytecem afin d'appuyer ces affirmations.

#### **4) L'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2011(délibération n°32/06/10)**

Monsieur le Président explique que chaque année, le Conseil Communautaire doit délibérer avant le 15 Octobre de l'année N-1 sur les demandes d'exonération de la T.E.O.M. formulées par les entreprises ne bénéficiant pas des prestations du S.E.M.O.C.T.O.M pour l'année N (en application de l'article N° 150021du Code Général des Impôts).

3 entreprises ont sollicité, l'exonération de la T.E.O.M. pour l'année 2011.

- S.A.S. MALO (le 11/06/10)	S.A.S. MALO – Magasin ED	CREON
- S.C.I. LE BARBE (le 11/06/10)	SARL DOBA – Salle gymnastique Fitness	CREON
- S.C.I. LE BARBE (le 11/06/10)	SA JUPILOU – Carrefour Market	CREON
- SCI SYLA (le 30/06/10)	Route de Sauveterre – Briconautes	CREON
- SCI PIVETEAU (30/06/10)	126 avenue de l'Entre deux Mers-	CREON

Sud Ouest Matériaux

Un débat s'engage entre les élus communautaires concernant la production de déchets induite par les marchandises mises en vente dans les établissements commerciaux concernés par la demande de l'exonération de la TEOM.

Le développement durable étant un objectif prioritaire pour les élus, ils souhaitent qu'une réflexion soit menée par les commerces concernés afin de réduire les quantités de déchets découlant de la vente des marchandises. Cette réflexion sera, bien entendu, à mener en concertation avec les fournisseurs notamment en matière de réduction d'emballage ou d'utilisation d'emballages recyclables. Les élus communautaires conditionnent toute éventuelle demande d'exonération de la TEOM pour l'année 2012 (décision en octobre 2011) au résultat de la politique de réduction des déchets mise en place par lesdites sociétés.

*Après en avoir délibéré, les membres présents, à la majorité*

*Acceptent l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2011 pour les 3 entreprises précitées par :*

- ✓ *Pour : 22*
- ✓ *Contre : 14*
- ✓ *Abstentions : 4*

#### **5) Relais de services Publics – aide financière 2010 (Fond National d'Aménagement et de développement du territoire – FNADT) – (Délibération n°33/09/10)**

Vu la **Charte sur l'organisation de l'offre de services publics et au public en milieu rural** appelée plus communément Relais Services Publics (R.S.P)

Vu la délibération n° 069/2006 du Conseil communautaire en date du 15 Décembre 2006 relative au **lancement de la procédure de labellisation du Point Rencontres Services du Créonnais,**

Vu la Délibération n° 55/09/2008 du Conseil communautaire en date du 16 Septembre 2008 relative à la **confirmation de demande de labellisation,**

Monsieur le Président rappelle que la CCC a bénéficié en 2009 d'une aide financière de l'Etat de 10 000 € et propose aux membres du Conseil Communautaire de déposer une nouvelle demande d'aide

financière équivalente pour l'année 2010 au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (F.N.A.D.T.) accompagnée des documents financiers et justificatifs joints au dossier.

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire selon :*

*Pour : 40*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- *autorise Monsieur le Président*
  - *à déposer une demande d'aide financière pour l'année 2010 au titre du F.N.A.D.T d'un montant de 10 000 €*
  - *à signer tous documents afférents à ce dossier.*

**6) Annulation de la délibération n°26/06/10 portant sur l'exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti pour l'agriculture biologique sur les communes de Sadirac et Le Pout (délibération n°34/09/10)**

Monsieur le Président expose les termes du courrier que la Préfecture de la Gironde a fait parvenir le 12 août 2010 à la Communauté de Communes du Créonnais.

Monsieur le Préfet demande l'annulation de la délibération n°26/06/10 portant sur l'exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti pour l'agriculture biologique sur les communes de Sadirac et Le Pout au motif qu'il convient de prendre une délibération de portée générale (pas de communes citées).

Monsieur le Président précise qu'il a pris l'attache d'un service juridique afin d'obtenir la réglementation complète en la matière sachant que la Communauté dispose d'une fiscalité additionnelle et n'a pas de TPU.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'annuler la délibération précitée dans l'attente des règles juridiques applicables et d'étendre cette exonération aux 14 communes de la CCC comme le stipule la Préfecture.

Vu le recours gracieux de la Préfecture de la Gironde.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote l'annulation de la délibération n°26/06/10 portant sur l'exonération de la taxe foncière non bâtie sur les terrains agricoles exploités selon le mode de production biologique pour 2 des 14 communes du territoire communautaire et décide d'étendre celle-ci aux communes du territoire de la CCC.***

*Monsieur le Président,*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

*\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**7) Informations diverses**

**7.1) Envoi par courriel des convocations au conseil communautaire**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adresser, pour les personnes intéressées, les convocations du conseil communautaire par courriel. Cette dématérialisation administrative, qui devrait

représenter des gains substantiels en frais d'envois postaux, fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil communautaire.

## **7.2) Dates et lieux des prochaines réunions communautaires**

Monsieur le Président fait savoir que le prochain bureau communautaire se tiendra à Madirac le 5 octobre 2010. Un tableau prévisionnel, établi jusqu'en janvier 2011, sera adressé aux maires et membres du bureau.

## **8) Intervention des Vices-Présidents**

### **8.1) Exposé de Monsieur le Vice-Président en charge des relations avec le Pays Cœur**

#### **Entre deux Mers et du Développement Durable**

- Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il a participé avec d'autres élus communautaires au séminaire de réflexion prospective « Ambition 2020 » et en présente les objectifs. Il précise que ce projet est fondé sur un concept de « jardin vivant » en référence à l'image de jardin déjà attribuée à l'Entre deux Mers. Ce projet de territoire sera présenté au conseil communautaire d'octobre 2010 ainsi que le 30 septembre à Sadirac à l'occasion des 10 ans du Syndicat Mixte du Pays Cœur Entre deux Mers.
- Monsieur le Vice-Président annonce que le schéma de services à la population réalisé par des stagiaires du Pays Cœur Entre deux Mers sera présenté à chaque communauté de communes. Il précise que des Maisons de Services Publics y sont mentionnées.
- De même, il rajoute qu'il est encore envisageable d'insérer des actions dans le prochain contrat de pays, que les permanences Espaces Info Eau Energies se déroulent correctement à La Sauve Majeure puis, qu'il participe le 4 novembre, à une réunion sur la mutualisation des achats à l'échelle du Sytecem avec l'ensemble des mairies.

### **8.2) Exposé de Madame la Vice-Présidente en charge du social et de la solidarité**

- Madame la Vice-Présidente fait savoir qu'elle travaille actuellement sur le prochain Contrat Enfance Jeunesse. Elle rappelle que Mademoiselle Dupeyron est à la disposition des communes et des associations pour la réalisation de ce dernier. Une réunion avec les 4 associations dites de délégation de Service Public (Kaléidoscope, Loisirs Jeunes en Créonnais, la Cabane à Projets, la Ribambule) est programmée. Le Contrat Enfance Jeunesse devrait être signé avant fin octobre.
- Concernant le projet de portage des repas à domicile Madame la Vice-Présidente annonce qu'elle attend un positionnement de l'ESAT sur leur projet d'installation d'une cuisine centrale et que le Conseil d'Administration du CIAS se réunira le 28 septembre à 20H.
- Madame la Vice-Présidente précise qu'il y a une inflation certaine sur les demandes faites auprès d'AITT et que Madame Franco (Présidente de l'association) cherche actuellement des solutions pour répondre favorablement à l'ensemble des sollicitations sans pénaliser davantage les communautés de Communes partenaires. A titre d'exemple pour l'année 2010 le Budget du CIAS prévoit une participation de 30 000€ soit le financement de 3000 voyages.

Cependant, il est difficile pour AITT de compenser les suppressions des lignes régulières de bus du Conseil Général (notamment celle de Créon-Lorient-Sadirac).

Monsieur le Président propose d'adresser un courrier à M. le Président du Conseil Général de la Gironde suite à la suppression de cette ligne « Créon-Lorient Sadirac » très utilisée par les salariés de l'ESAT

### **8.3) Exposé de Monsieur le Vice-Président en charge de la vie associative culturelle et sportive**

- Monsieur le Vice-Président présente le nouveau livret de demande de subvention pour l'année 2011. Dans ce document, la définition de l'intérêt communautaire est précisée. Les manifestations pendant les périodes « dites » creuses seront mieux valorisées. La Commission « Vie associative » doit rencontrer toutes les associations le 18 octobre.

- Monsieur le Vice-Président expose les principales idées retenues lors de la réunion de la mise en réseau de la lecture publique, le 14 septembre, en présence du Directeur de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) et de Madame Aubin :
  - La Communauté de Communes doit se positionner sur un projet précis (un projet de délibération actant cette position est à l'étude).
  - La mutualisation du matériel informatique à l'échelle intercommunale est envisagée tout comme la création d'une carte unique de prêt.
- En dernier lieu, Monsieur le Vice - Président soumet deux demandes de subventions déposées récemment auprès de sa commission :
  - La Classe Orchestre du Josem : L'association envisage une classe orchestre au collège de Créon. Si la commission «vie associative» trouve ce projet pédagogique très intéressant elle souhaite toutefois plus de précisions avant toute décision.
  - Passage au numérique du Cinéma Max Linder de Créon : une demande de 10 000 € a été adressée afin que le cinéma puisse réaliser les travaux d'adaptation aux évolutions techniques. M. le Président souhaite, avant toute réponse, disposer d'une présentation d'un montage financier exhaustif.
 Madame Feld (déléguée communautaire de Créon) précise que ce passage aux technologies numériques est capital pour la survie de cet établissement culturel.
- Monsieur Samenayre (délégué communautaire de Créon) soumet à l'assemblée une réflexion globale sur l'état des équipements des associations communautaires. Une centaine d'adhérents, ainsi a quitté le club du «Football Club du Créonnais» récemment  
 Monsieur le Président estime qu'une prospective financière et mutualisée est nécessaire avant tout positionnement  
 Il rappelle que certains équipements communautaires (notamment la salle multisports) sont actuellement remis à niveau.

#### **8.4) Exposé de Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique, touristique et patrimoine**

- Monsieur le Vice - Président fait savoir que la commune de Sadirac a un nouveau site internet ([www.mairie-sadirac.fr](http://www.mairie-sadirac.fr)).
- Monsieur le Vice - Président rappelle que la fin de l'étude signalétique est prévue en février 2011 et qu'elle a été estimée à 292 110 € par le groupement de commande.  
 Il est prévu que Le conseil communautaire se positionne avant fin 2010 sur les différentes modalités de participation de financement des panneaux. De plus monsieur le Vice-Président précise que la Communauté de communes du Créonnais devra se positionner sur la poursuite ou non de la phase 2 de l'Etude (réalisation des travaux).
- Monsieur le Vice - Président annonce que la recette de la taxe de séjour pour la première période de versement s'élève à 3709.90 € et que la commission de travail réfléchit actuellement aux projets que la communauté de communes pourrait, en contrepartie de cette recette, proposer aux hébergeurs en janvier 2011.  
 Il remercie Monsieur le Président de l'Office de Tourisme du Créonnais pour l'excellent travail qu'il mène dans son association et annonce qu'il étudie actuellement le renouvellement de la convention d'objectifs (qu'ils espèrent triennale).
- Monsieur le Président de l'Office de Tourisme du Créonnais présente brièvement la situation organisationnelle de son association dont la situation se règle progressivement. Il fait savoir que 2 salariés à 80% suffiraient à assurer les missions de l'office de tourisme puis qu'il va signer la première rupture conventionnelle de contrat pour une salariée. Il pense que l'Office de Tourisme n'a pas rempli ses objectifs depuis le mois d'avril malgré la forte implication des bénévoles de l'association.
- Monsieur le Vice - Président annonce que 2 réunions de chantier concernant les travaux d'aménagement paysager du parking de la Maison du Patrimoine Naturel de Sadirac se sont tenues en présence de Monsieur Seurin, vice Président en charge de ce dossier.
- Il donne la parole à Monsieur le Président de l'association LJC (Loisirs Jeunes en Créonnais) sur le transfert de leur site de loisirs et d'animation.

Monsieur le Président de LJC rappelle que les locaux de SADIRAC, qui risquent à court terme d'être accaparés par des besoins scolaires pressants sont désormais trop exigus pour accueillir de façon optimale les enfants. En effet, l'association souhaiterait des locaux plus grands, adaptés à leurs projets éducatifs. Monsieur le Président de LJC remercie la communauté de communes de se soucier de la situation.

Monsieur le Président de la communauté de communes confirme l'urgence à trouver une solution. Il fait savoir que l'aménagement de la gare de La Sauve Majeure pourrait être une réponse intéressante.

Monsieur le Président de LJC ajoute que la question du transport des enfants reste posée.

### **8.5) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la communication**

- Monsieur le Vice - Président fait savoir que les objectifs de résorption des zones blanches sont atteints par Gironde Numérique. Il précise qu'il subsiste des phénomènes de saturation dus au multiplexage des lignes et qu'il faut l'en informer .

Madame le Maire de Madirac annonce que sa demande de pouvoir raccorder sa commune au « réseau ADSL très haut débit » auprès de Gironde Numérique n'a pas été retenue.

Monsieur le Vice- Président fait savoir qu'un MAG orienté sur les questions économiques locales est en cours de préparation. Il demande aux communes de transmettre à la communauté de communes leurs dates de festivités pour les y intégrer. Il précise qu'il souhaite d'ailleurs créer un agenda commun à l'ensemble des partenaires associatifs du territoire.

\*Monsieur le Vice- Président songe à dématérialiser les décisions et certains documents administratifs de la collectivité. Concernant la mise en réseau des bibliothèques, il précise qu'il a étudié la demande de Madame Aubin. Les logiciels correspondants étant trop coûteux, il préconise une interface web classique avec un lien sur le portail internet intercommunal et un lien vers « Paprika » (système intégré de gestion de bibliothèque).

- Il précise enfin, que la demande de subvention du Cinéma Max Linder pourrait être transmise à Gironde Numérique.

### **8.6) Exposé de Monsieur le Vice - Président en charge de l'aménagement de l'espace, du logement et de l'urbanisme**

Monsieur le Vice - Président rappelle que la phase 1 de l'étude OPAH est en cours et que 330 logements seraient potentiellement à rénover sur le Créonnais (les conclusions de l'étude seront achevées fin octobre). La restitution de ce diagnostic sera transmise aux communes et aux partenaires en novembre 2010 (3 communes se sont pas encore auditées).

### **8.7) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la voirie, des déchets, de l'eau et des bâtiments intercommunaux**

- Monsieur le Vice- Président annonce qu'il y a eu des dégradations importantes à la déchetterie de Saint- Loubès.

- Monsieur le Vice- Président signale qu'il y a eu dernièrement des dégradations importantes à la salle multisports (environ 4000 €) .

- Monsieur le Vice - Président annonce enfin que l'Echiquier Club du Créonnais souhaite organiser un tournoi international dans cette salle tout comme le club du « Football Club du Créonnais » qui l'a sollicité pour bénéficier également de créneaux horaires.

**Fin de séance : 22H15**